

36 - Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - Deuxième répartition 2011

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le dispositif d'aide aux «Emergences» concrétise le soutien que la Ville de Besançon apporte aux nouveaux créateurs dans le domaine du spectacle vivant en lien avec les structures culturelles, Théâtre de l'Espace, Nouveau Théâtre, Théâtre Musical, La Rodia et Service Culturel du CROUS.

Cet accompagnement, durant les étapes successives des projets de création retenus, peut prendre différentes formes (aides financières, techniques, administratives...). «La Semaine des Emergences», organisée par la Ville en collaboration avec ses partenaires, donne l'occasion à ces jeunes artistes de présenter leurs créations au public et aux professionnels. La cinquième édition de cet événement se déroulera du 4 au 9 juin 2012.

Dans le cadre du dispositif «Emergences», il est ainsi proposé d'apporter en deuxième répartition au titre de l'année 2011 :

- une subvention pour la finalisation d'un projet antérieur,
- deux subventions destinées à favoriser le développement de projets dans la perspective de «La semaine des Emergences» 2012.

I - «Promenade» - Compagnie du Brouillard :

En 2008, la Compagnie du Brouillard avait présenté un travail visant le tout jeune public. Le spectacle présenté «Marche» ne s'étant pas révélé correspondre à cette tranche d'âge, la Compagnie a alors créé en 2010 «Promenade», variation de la proposition précédente à destination des enfants à partir de 12 mois.

Dans le cadre de sa démarche artistique auprès du tout jeune public, la Compagnie privilégie un accompagnement du jeune spectateur avant et après le spectacle. Afin de réaliser ces deux temps supplémentaires indissociables de la création, elle s'est depuis entourée de l'artiste plasticienne Nadine Morel pour concevoir un parcours sensoriel et un espace de lecture destinés au spectacle «Promenade».

Il est proposé d'allouer une aide de **1 400 €** à la Compagnie du Brouillard afin de finaliser cette dernière étape de création et d'en assurer sa diffusion.

II - «La femme comme viande morte» - Compagnie Une Hache dans les Spaghettis

La Compagnie Une Hache dans les Spaghettis travaille actuellement sur son premier projet de création sous la forme d'une performance qui parcourt les frontières de la danse, du théâtre et de la musique : «La femme comme viande morte».

Cette jeune compagnie bisontine cherche à affirmer sa place au sein du monde artistique et culturel contemporain, tout en questionnant la tradition artistique ainsi que l'avenir de la culture, la place du corps, du temps et de l'espace.

Tali Serruya, comédienne, dont le parcours pluridisciplinaire s'articule autour d'un DEUST théâtre à l'Université de Franche-Comté, d'un Diplôme d'Etudes Théâtrales du Conservatoire à Rayonnement Régional et d'un apprentissage musical, chorégraphique et circassien à travers diverses formations, est accompagnée dans ce projet de création par le musicien Frédéric Morel.

Il est proposé d'allouer une aide de **3 000 €** à la Compagnie Une Hache dans les Spaghettis afin de permettre l'avancée de ce premier travail de création.

III - «L'Ogresse» - Compagnie Valkyrira

Valérie Alcantara, directrice artistique de la Compagnie Valkyrira créée en 2009, explore depuis plusieurs années le théâtre de marionnettes, d'objets et d'images, dans le but de mieux parler de l'humain.

Après une première étape de travail durant l'hiver 2010/2011, la Compagnie poursuit sa démarche de création du spectacle de masques et marionnettes destiné au tout public «L'Ogresse» pour une finalisation en juin 2012. Cette forme visuellement forte traite des thèmes de la maternité, de la transmission des valeurs d'une génération à l'autre et de l'émancipation de l'enfant face à ses parents.

Il est proposé d'allouer une aide de **3 000 €** à la Compagnie Valkyrira afin de poursuivre son processus de création.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 400 € à la Compagnie du Brouillard
- 3 000 € à la Compagnie Une Hache dans les Spaghettis
- 3 000 € à la Compagnie Valkyrira.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 7 400 €, sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

«M. Pascal BONNET : Une intervention rapide et purement anecdotique. Je ne mets pas en cause la dimension artistique mais quand je lis le point 2 : la femme comme viande morte et le point 3 «l'Ogresse» c'est un peu effrayant ! Mais quand on lit le rapport on s'aperçoit qu'il s'agit dans l'un de danse contemporaine et dans l'autre de marionnettes et masques, mais c'est assez effrayant quand même.

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous fasse un aveu ? Je trouve que ce n'est pas terrible non plus, «la femme comme viande morte», pour moi la femme n'est pas une viande morte et pour personne ici. Je suis d'accord avec vous Monsieur BONNET ce n'est quand même pas terrible et la Compagnie «une Hache dans les Spaghettis». Je ne sais pas pourquoi il faut toujours trouver des noms un peu comme ça pour pouvoir se faire remarquer, c'est peut-être l'intérêt mais en tout cas, je suis d'accord avec vous et je ne cautionne pas ce type d'appellation.

Par contre ça ne veut pas dire que le travail fait n'est pas bien, je pense que c'est même un travail de qualité mais il faut qu'on fasse attention à ce que l'on dit parce que si l'on commence à accepter cela, ça devient grave. Je pense Frank que tu devrais dire quand même à l'Association Une Hache dans les Spaghettis que ça nous a quand même choqués».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.